

Le Règlement

1° Les concurrents se réuniront le dimanche 12 juin, à 8 heures, place de la Concorde, en face de l'hôtel de l'Automobile Club de France ;

2° Il leur sera remis trois papillons en papier gommé portant leur numéro d'inscription, qui devront être collés, l'un sur le pare-brise de la voiture, les deux autres de chaque côté de la voiture, sur la carrosserie ou sur les glaces.

3° Le Radio-Rallye Automobile étant organisé uniquement en vue de favoriser la mise au point et la construction d'appareils récepteurs portatifs ne doit pas être un prétexte à publicité.

Il est donc formellement interdit à tous les concurrents d'emporter dans les voitures et de distribuer en aucun point du circuit des tracts, prospectus, journaux, etc. ou d'apposer sur leurs voitures

la moindre publicité. Les contrôles fixes et volants, ainsi que les commissaires du Radio-Rallye en cas de non-observation de cette prescription élimineront le concurrent fautif et cette décision sera communiquée aux autres concurrents par l'intermédiaire du poste émetteur ;

4° Une enveloppe qui sera remise à chaque concurrent lui indiquera, au fur et à mesure du parcours, l'itinéraire qu'il aura à suivre, ainsi que l'emplacement du contrôle suivant ;

5° Le Radio-Rallye Automobile n'étant pas une course de vitesse, les concurrents devront respecter les moyennes horaires extrêmes, c'est-à-dire 35 kilomètres à l'heure au minimum et 45 kilomètres à l'heure au maximum (dans Paris et agglomérations, vitesse réglementaire) ;

6° Les concurrents recevront au départ un carnet de bord qu'ils devront faire viser par les différents contrôles et sur lequel ils devront